



## **CONCOURS DE PROCÈS-SIMULÉ EN DROIT INTERNATIONAL**

### **CHARLES-ROUSSEAU 2019**

*Une activité du Réseau francophone de droit international (RFDI)*

#### **ANNEXE 2 du Règlement du Concours**

#### **EXPOSÉ DES FAITS<sup>1</sup>**

### **Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce**

#### **Cambodge – Certaines mesures visant l'importation de silicium (Turnada c. Cambodge)**

1. La République fédérale de Cambodge est un État développé et compte parmi les plus grandes puissances économiques mondiales, avec un PIB de 18,57 milliards de dollars cambodgiens<sup>2</sup> en 2017. Sa diversité géographique, son climat varié ainsi qu'une stabilité politique depuis près de 200 ans sont souvent mentionnés comme des atouts importants. Organisé sous forme de fédération depuis son indépendance, le pays est une démocratie considérée comme exemplaire à bien des égards.
2. Le dollar cambodgien constitue la monnaie de référence des échanges commerciaux internationaux et est utilisé dans 75 % des opérations mondiales. Elle fait partie du panier de droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI). En raison de sa position dominante, son cours est extrêmement stable et les marchés surévaluent sa valeur malgré les nombreuses monétisations de la dette cambodgienne depuis 1974.

---

<sup>1</sup> Les parties reconnaissent la véracité des faits décrits dans le présent énoncé. Celui-ci se réfère à des questions hypothétiques et a été rédigé pour les fins exclusives du Concours Charles-Rousseau 2019 par Julien Cazala, Geneviève Dufour, David Pavot et Vincent Tomkiewicz. Le Réseau francophone de droit international devient propriétaire des communications écrites ainsi que de tout enregistrement sonore ou vidéo des exposés oraux du Concours.

<sup>2</sup> Aux fins du Concours Charles-Rousseau, le cours du dollar cambodgien devra être considéré comme étant à parité avec celui du dollar américain.

3. À la suite de la crise de l'énergie du milieu des années 1970, le gouvernement de la Cambodge a lancé des programmes – y compris certains incitatifs fiscaux – visant à favoriser une transition vers une fourniture d'électricité verte, encourageant les citoyens et les entreprises à se doter de panneaux photovoltaïques. Cette politique a été bien accueillie par la population et, dans le milieu des années 1990, la fermeture des centrales à charbon pour les remplacer par des énergies moins polluantes a été décidée par le gouvernement à la suite d'un référendum national. L'adoption de ces mesures ainsi que l'existence de ressources importantes de silicium sur le territoire de la Cambodge ont permis le développement d'une puissante industrie de panneaux photovoltaïques, faisant du pays un des chefs de file mondiaux dans ce secteur.
4. Depuis 2009, les exportations de panneaux photovoltaïques et de silicium cambodgiens ont chuté drastiquement. Ceci s'explique notamment par l'obsolescence des technologies utilisées en Cambodge pour l'extraction de silice ainsi que par des pratiques de dumping et des programmes de subventionnement des industries de l'État du Milieu.
5. Le 21 octobre 2016, un nouveau premier ministre de la Cambodge, Eliott Maxime, a été élu à l'issue d'un scrutin très contesté. Tout au long de sa campagne électorale, il s'est affiché comme un chantre du populisme, climatosceptique, a ouvertement critiqué les institutions multilatérales et l'afflux « massif » de migrants dans son pays. Il n'a eu de cesse de pointer du doigt la concurrence étrangère « facilitée par les accords de libre-échange qui devraient être renégociés ou déchirés » (discours tenu au Stade de l'Alliance des Rivières durant la campagne électorale, le 15 août 2016).
6. Le Turnada est un pays développé se hissant au 30<sup>e</sup> rang économique mondial. Son économie est florissante : abondance de ressources naturelles, force hydroélectrique, main-d'œuvre éduquée, innovation et dynamisme en recherche et développement, et marchés ouverts et libéralisés. Bien que le Turnada tente de diversifier ses marchés d'exportation, il est surtout dépendant de son voisin du sud, la Cambodge, vers lequel sont dirigées 72 % de ses exportations. Gertrude Avazom en est la présidente depuis janvier 2011 (elle a été réélue en janvier 2016 pour un second mandat de cinq ans).
7. Le Turnada et la Cambodge ont de tout temps entretenu de bonnes relations. S'ils ont connu quelques périodes moins heureuses, comme celle de l'incendie du palais du premier ministre cambodgien déclenché en 1818 par les troupes turnadiennes lors d'un conflit territorial, les deux États ont, par la suite, conclu des traités d'amitié ainsi que de surveillance de leur frontière commune. Ils ont en outre combattu côte à côte lors des deux grandes guerres et font partie des mêmes organisations d'alliance stratégique. Les deux États sont membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations Unies (ONU), du FMI et de la Banque mondiale. Ils sont parties

aux Pactes de 1966 sur les droits civils et politiques, et sur les droits économiques, sociaux et culturels. Ils ont ratifié les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Turnada s'est abstenu lors de l'adoption de la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux du travail de l'OIT alors que la Cambodge a voté en sa faveur, ayant été l'un de ses promoteurs.

8. Ils ont par ailleurs conclu un accord de libre-échange très intégré en 1994, l'Accord de libre-échange des États continentaux, l'ALEEC. Cette intégration régionale met en place un régime plus poussé que celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle et des investissements. Il comporte également un mécanisme de règlement des différends, similaire à celui de l'OMC.
9. Depuis peu, les relations entre la Cambodge et le Turnada se dégradent considérablement.
10. Le premier ministre cambodgien, Elliott Maxime, désireux de satisfaire sa base électorale, semble vouloir remettre en cause plusieurs acquis des dernières décennies, notamment dans le domaine des relations commerciales. Cette redéfinition provoque une certaine incertitude et affecte nécessairement le Turnada dont les exportations se trouvent touchées. Prétextant vouloir rétablir sa balance commerciale déficitaire, le nouveau premier ministre prend plusieurs décisions.
11. Son premier geste comme premier ministre a été de signer un décret, le 22 octobre 2016, retirant la Cambodge de l'Accord transocéanique (ATO), un accord de commerce conclu en 2015 entre quinze pays développés et en développement, dont le Turnada faisait aussi partie.
12. Depuis son élection, il a aussi initié un nombre considérable d'enquêtes nationales en matière de subvention et de dumping. En effet, selon les données du ministère cambodgien du Commerce, on note une augmentation de 65 % des enquêtes. Des entreprises importantes du Turnada sont visées par ces dernières, dont l'entreprise de construction aéronautique bien connue, Turnadier. En définitive, la Commission internationale du commerce de la Cambodge, l'instance nationale compétente pour déterminer l'existence d'un dommage en cas d'enquête nationale, a conclu en janvier 2018 qu'il n'y avait pas eu de pratique de dumping ou de subvention dommageable dans le cas de Turnadier. Il n'en demeure pas moins que cette enquête n'est pas dénuée de portée. Entre autres, en raison de cette enquête, la compagnie Air Lys<sup>3</sup> avait annoncé reconsidérer

---

<sup>3</sup> Air Lys est la compagnie nationale de la Principauté du Lys ayant fait l'objet d'une affaire débattue en 2014 dans le cadre du concours Charles-Rousseau.

sa commande récente de 80 aéronefs de dernière génération effectuée auprès de Turnadier, ce qui avait entraîné une grande fluctuation du cours en bourse de l'action de Turnadier durant ce processus d'enquête.

13. Les relations commerciales entre la Cambodge et le Turnada se sont encore tendues lorsque le premier ministre cambodgien a demandé, le 23 janvier 2017, que l'ALEEC soit renégocié. Dans un tweet publié via son compte officiel (@PMOC59), le premier ministre a déclaré que « cet accord avait été le pire accord économique jamais conclu par ses prédécesseurs ». Des négociations ont commencé le 4 août 2017. Depuis, plusieurs cycles de négociations bilatérales ont eu lieu, sans qu'un accord définitif puisse être conclu. Cette situation a provoqué de nombreuses conséquences fâcheuses de part et d'autre de la frontière, les exportateurs et importateurs étant particulièrement déstabilisés du fait de la grande incertitude entourant l'avenir de la coopération économique entre les deux États.
14. En juillet 2017, Eliott Maxime s'est opposé, par tweets interposés, à la présidente Gertrude Avazom au sujet de la crise relative à l'interception du Palala en mer du Lambertin<sup>4</sup>. Le premier ministre soutenait le Takaramé (État pratiquant des politiques extrêmement sévères envers les migrants en mer), alors que la présidente était plutôt sensible aux arguments du Tamalu et du Saumuré (États poursuivant le Takaramé devant le Tribunal international du droit de la mer à la suite de son refus d'accepter un navire en détresse sur son territoire). L'échange s'est conclu par un tweet virulent du premier ministre qui accusait le « Turnada d'être une passoire à migrants illégaux ».
15. En décembre 2017, la Cambodge a inscrit le Turnada sur la liste noire des pays manipulant le dollar cambodgien, aux côtés de Taïwan, de la Chine, du Milieland, de l'Allemagne, de la République de Bressie, du Japon et de la Suisse. Selon le rapport du FMI sur l'économie mondiale publié en janvier 2017, le gouvernement du Turnada a, entre 2014 et 2016, dévalué à trois reprises sa monnaie nationale, la livre turnadienne, ce qui lui a fait perdre un peu plus de 5 % de sa valeur par rapport au dollar cambodgien. Selon le même rapport, le Turnada détient près de 3 000 milliards de dollars cambodgiens en réserves de change, suscitant l'inquiétude du Fonds.
16. Précédemment, le 20 novembre 2017, le premier ministre Eliott Maxime a signé un décret demandant à son ministre du Commerce, Iroha Susumu, de mener une enquête afin de déterminer si les importations de silicium constituent une menace à la sécurité nationale de la Cambodge. Cette enquête est fondée sur l'article 323 (b) de la loi de 1926 sur le commerce extérieur de la Cambodge. Cette disposition autorise le premier ministre à demander l'ouverture d'enquêtes lorsque l'importation ou l'exportation de produits est susceptible de porter atteinte à la sécurité nationale de la Cambodge. Le ministère dispose

---

<sup>4</sup> Cette affaire a été débattue dans le cadre de l'édition 2018 du Concours Charles-Rousseau.

alors de 120 jours pour faire rapport au premier ministre, qui possède une marge de manœuvre discrétionnaire pour décider l'imposition de mesures correctives ou non.

17. Le premier ministre cambodgien reçoit le rapport le 19 mars 2018. On peut y lire que :

« la proche relation entre la santé économique de la Cambodge et sa sécurité nationale, l'impact de la concurrence étrangère sur la vigueur d'industries nationales et le taux d'emploi, la diminution des recettes gouvernementales, les pertes de compétences, ou d'autres effets comme la réduction du commerce intérieur en raison des importations excessives qui concurrencent les produits nationaux, sont des facteurs permettant de déterminer si l'économie de la Cambodge s'affaiblit et peuvent détériorer la sécurité nationale ».

18. Le rapport fait aussi état des constatations suivantes :

*« A. Les importations en quantités telles qu'elles sont actuellement constatées ont un impact négatif sur le bien-être économique de l'industrie du silicium de Cambodge »*

La Cambodge est le plus grand importateur de silicium au monde. Au cours de l'année 2017, les importations de silicium ont augmenté à un taux à deux chiffres par rapport à 2016, représentant plus de 30 pour cent de la consommation cambodgienne.

En 2018, les importations de silicium sont toujours plus importantes de 30 % par rapport à la consommation intérieure.

Les importations de silicium sont presque quatre fois supérieures aux exportations cambodgiennes de silicium.

Le silicium est importé à un prix sensiblement inférieur au silicium produit par la Cambodge.

Les importations excessives de silicium ont eu des répercussions négatives sur l'industrie du silicium. De nombreuses fermetures d'entreprises du secteur du silicium en Cambodge, une baisse substantielle de l'emploi, des ventes intérieures et des parts de marché perdues, et un revenu net annuel marginal pour les compagnies cambodgiennes illustrent le déclin de l'industrie en Cambodge.

*B. Le remplacement du silicium domestique par des quantités excessives d'importations a pour effet grave d'affaiblir notre économie interne.*

Comme les importations de silicium ont augmenté, la capacité de production de silicium de la Cambodge a stagné et la production a diminué.

Depuis 2000, la concurrence étrangère et le remplacement de la production domestique par des importations excessives ont entraîné la fermeture de six installations de silicium et le ralentissement de la production de quatre autres (ce qui représente une réduction de plus de 50 pour cent du nombre de ces installations). Sur la même période, l'emploi dans l'industrie du silicium a baissé de 35 pour cent. Cela a entraîné l'industrie du silicium nationale dans son ensemble à fonctionner en moyenne avec un revenu net négatif depuis 2009.

La baisse du taux d'utilisation de la capacité en silicium n'est pas économiquement durable. Des taux d'utilisation de 80 pour cent ou plus sont nécessaires pour maintenir une rentabilité adéquate, des investissements continus, la recherche et le développement, le taux de main-d'œuvre dans le secteur du silicium ».

19. Au regard des constatations contenues dans le rapport, le premier ministre Eliott Maxime décide le 20 mars 2018 d'imposer une surtaxe douanière aux importations de silicium, à hauteur de 20 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 (décret CAM/2018/20.03/1). Dans son communiqué de presse, le gouvernement de la Cambodge explique que la concurrence internationale a pour effet de menacer de disparition la branche de production de silicium, fleuron national indispensable à l'industrie de défense.
20. Le premier ministre cambodgien explique en conférence de presse, le jour même de l'annonce, qu'il n'a pas pris cette décision de gaité de cœur, mais qu'elle lui était imposée – entre autres – par l'état désastreux de sa balance commerciale en ce qui concerne le silicium. Selon les données publiées sur le site de l'OMC, celle-ci est déficitaire depuis 10 ans, et en 2017, son solde négatif était de 6 milliards de dollars cambodgiens. Plus précisément avec son voisin thaïlandais, le déficit équivaut à 1 milliard de dollars cambodgiens en 2017.
21. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le premier ministre a demandé que de nouvelles négociations soient menées afin que les accords commerciaux auxquels participe la Cambodge soient plus équitables.
22. Certains pays se sont pliés aux exigences de la Cambodge. Ces derniers n'ont pas été touchés par la surtaxe de 20 % sur le silicium. C'est le cas de la République de Bressie avec qui la Cambodge a conclu un nouvel accord de libre-échange par lequel la Bressie s'engage à autolimiter ses exportations de silicium vers la Cambodge à la hauteur de ses propres importations. Un communiqué de presse conjoint daté du 25 mars 2018 annonce par ailleurs que la République de Bressie et la Cambodge ont conclu un accord parallèle

dans lequel la République de Bressie s'engage à ne pas dévaluer excessivement sa monnaie. À l'inverse, les États avec lesquels la Cambologie n'a pas pu conclure d'accord sur le silicium sont visés par une augmentation des droits de douane de 20 %.

23. Le 1<sup>er</sup> avril 2018, soit le jour même de l'instauration des surtaxes par la Cambologie, la Présidente turnadienne Gertrude Avazom convoque une conférence de presse au cours de laquelle elle déplore la décision cambolognoise. Elle rappelle la relation d'amitié de longue date entre les deux pays et considère insultant que les exportations turnadiennes puissent être considérées comme des menaces à la sécurité nationale cambolognoise. Elle cède ensuite la parole à sa ministre de l'Économie, Raymonde Kademal. Cette dernière annonce deux mesures : 1) l'imposition d'une surtaxe douanière de 20 % sur le silicium importé de la Cambologie, et d'une surtaxe douanière de 30 % sur une série de 176 autres produits importés de la Cambologie, et 2) le dépôt d'une plainte devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC.
24. Les 176 produits ont été choisis par le ministère de l'Économie en fonction de critères objectifs précis : la possibilité pour les consommateurs turnadiens de trouver des produits similaires ou substituables sur le marché intérieur, la nature symbolique des produits dans les provinces cambolognoises ayant voté en faveur du premier ministre lors de l'élection de 2016 et la probabilité que les produits importés soient utilisés par les entreprises turnadiennes.
25. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 2018, le premier ministre cambolognois répond par une série de tweets (depuis le compte @PMOC59) à son homologue. Il considère que la surtaxe imposée par le Turnada est « très injuste » et regrette que la présidente turnadienne « joue à l'indignée en rappelant la relation d'amitié entre les deux voisins alors que le Turnada n'a pas hésité à incendier son Palais en 1818 ». Il regrette également que son homologue ne s'exprime pas sur les « surtaxes, qui peuvent atteindre 300 %, imposées aux produits laitiers cambolognois dans le cadre d'un système de gestion de l'offre », qui sont « très injustes à l'égard des fermiers cambolognois et qui les tuent à petit feu depuis des années ». Le dernier tweet invite son voisin à « réduire ces droits de douane sur le lait » assurant que « la Cambologie sera alors plus accommodante ». Ni la présidente turnadienne ni son gouvernement n'ont estimé nécessaire de réagir.
26. Dans la matinée du 2 avril 2018, le premier ministre cambolognois déclare, toujours via @PMOC59, que « ce sont les dévaluations successives de la livre turnadienne qui l'ont conduit à adopter des surtaxes douanières ». En outre, il précise qu'il s'agit de « dévaluations volontaires qui ont pour objet de favoriser les exportations turnadiennes [...] ». Le Turnada fausse la loi de l'offre et de la demande en manipulant sa monnaie. Nos surtaxes ont pour objet de faire cesser cet état de fait ».

27. Dans la soirée du 2 avril 2018, le premier ministre cambodgien déclare sur son compte Twitter personnel (@RealEliottM) que les produits contenant du silicium sont fabriqués au Turnada dans des « usines de misère, où les droits les plus fondamentaux des travailleurs sont sans cesse violés ». Aussitôt, le gouvernement turnadien publie un communiqué de presse dans lequel il dément vigoureusement cette allégation. Il rappelle qu'aucun rapport de l'OIT ne constate de telles violations et s'interroge sur les sources qui ont amené le premier ministre à répandre de telles rumeurs. Le lendemain matin, la chaîne cambodgienne Info-Renard consacre une émission spéciale de trois heures à cette question. On y voit des travailleurs turnadiens se plaindre de conditions de travail difficiles, dues notamment au froid intense durant les mois de décembre et de janvier. D'autres dénoncent le salaire minimum trop bas, le peu de congés payés, ou encore des entraves au droit de négociation collective.
28. Le 13 avril 2018, le Turnada dépose une demande de consultations auprès de l'OMC. Le Turnada considère entre autres que la Cambodge a adopté des mesures de sauvegarde en méconnaissance de l'Accord sur les sauvegardes et des règles du GATT.
29. Dans l'après-midi, l'agence de presse Bloomberg révèle que les autorités turnadiennes étudient une possible dévaluation de la livre en réponse aux attaques commerciales de la Cambodge. Les médias considèrent qu'une telle mesure constituerait une escalade qui – à bien des égards – ressemble à une guerre commerciale. Dans le Cambodge Times, le prix Nobel d'économie laotien<sup>5</sup> Genvavalkri Valauraph de Nangalili<sup>6</sup> déclare :
- « Le gouvernement cambodgien a une vision très primaire de l'économie mondiale. Il veut une balance commerciale excédentaire avec tous les pays du monde et pour cela, il a besoin que sa monnaie soit faible, en plus des droits additionnels qu'il a adoptés sur le silicium. En outre, cette perspective booste le cours des actions des entreprises cambodgiennes. Je ne serais pas vraiment surpris si nous apprenions, dans quelques années, que le premier ministre de Cambodge a considérablement augmenté sa fortune durant son mandat en jouant en bourse à la faveur d'informations privilégiées dont il bénéficie grâce à ses fonctions officielles ».
30. Le 20 avril 2018, la Cambodge envoie une communication à l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC en réponse à la demande de consultations du Turnada. Selon cette communication, la Cambodge refuse de participer aux consultations puisque la mesure adoptée ne constitue pas une mesure de sauvegarde et, conséquemment, la Cambodge ne voit pas de raison de mener de consultations à ce sujet. Pour la

---

<sup>5</sup> Voir le cas de l'édition 2017 du Concours Charles-Rousseau.

<sup>6</sup> Voir le cas de l'édition 2015 du Concours Charles-Rousseau.



Cambodge, les mesures adoptées relèvent de la défense de sa sécurité nationale, question d'ordre politique non susceptible d'être examinée ni réglée dans le cadre du règlement des différends à l'OMC. En outre, la Cambodge considère que les surtaxes douanières à l'égard du Turnada peuvent être justifiées en raison des pratiques de change de celui-ci.

31. Dans la foulée, le sous-ministre au Commerce international de la Cambodge, Robert Illuminé, déclare lors d'une conférence de presse que : « l'OMC fait partie de ces organisations internationales mal conçues. Elle s'est développée en dévoyant l'esprit originel de Marrakech, en devenant une organisation de règlement des différends injuste, alors qu'elle devrait être davantage orientée sur la négociation. Nos voisins auraient pu saisir le mécanisme de règlement des différends de l'ALEEC dont les arbitres semblent plus protecteurs des intérêts légitimes des États ».
32. Dans la soirée, la présidente du Turnada regrette, lors de l'émission télévisée 60/24 sur la chaîne Ici Radio Turnada, que ce différend ne puisse se régler par voie de consultations. Elle dénonce aussi le refus de la Cambodge d'admettre qu'il s'agit de mesures de sauvegarde.
33. Dans la nuit, le premier ministre Eliot Maxime émet à partir de son compte @PMOC59 un Tweet dans lequel il déclare ce qui suit : « Le Turnada n'a pas à déterminer les motifs de nos agissements. Notre mesure se fonde sur l'exception de sécurité nationale. Un point, c'est tout ».
34. Le 15 juillet 2018, le Turnada dépose une demande de constitution d'un groupe spécial auprès de l'OMC. Lors de sa réunion du 22 juillet 2018, l'ORD établit un groupe spécial présidé par l'éminent professeur de droit international Vinjuda Tomcapa, sans qu'un Membre n'émette de contestation. Le président Tomcapa, considérant la complexité des questions en jeu et à la demande des parties, informe celles-ci que leurs observations écrites devront être transmises au plus tard le 18/03/2019, et que les auditions se tiendront à une date à déterminer, en mai 2019. En outre, il ajoute, dans un souci de transparence, que les audiences seront publiques.
35. Dans un communiqué de presse publié le jour même, la Présidence turnadienne se réjouit de cette décision, considérant qu'il s'agit d'un débat dépassant le cadre des relations commerciales bilatérales. Le ministre du Commerce cambodgien, Iroha Susumu, accepte aussi, dans un communiqué de presse, la publicité des audiences. Pourtant, en fin de journée, le premier ministre cambodgien désavoue son ministre et fulmine dans une série de tweets via @RealEliottM. Il s'estime floué. Selon lui, « les litiges commerciaux doivent se régler à huis clos. Cela appuie le peu de bien que je pense de l'OMC [...] Je m'interroge vraiment sur notre participation à cette organisation et je compte geler notre contribution financière jusqu'à nouvel ordre ».

## ANNEXE 1



**WT/DS632/2**  
15 juillet 2018

(2018-2305)

Original : Français

### **RÉPUBLIQUE DE CAMBOLOGNE – CERTAINES MESURES VISANT L'IMPORTATION DE SILICIUM**

Demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par le Turnada

La communication ci-après, datée du 15 juillet 2018, adressée par la Mission permanente du Turnada au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 6:2 du *Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*.

---

Le 13 avril 2018, le Turnada a demandé l'ouverture de consultations avec la République de Cambodge conformément à l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), aux articles XXIII : 1 de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* (GATT de 1994) et à l'article 14 de l'*Accord sur les sauvegardes*, au sujet des ajustements à l'importation récemment mis en place par la Cambodge pour le silicium sous la forme de droits d'importation additionnels. Ces mesures affectent de manière défavorable le commerce entre le Turnada et la Cambodge. Cette demande a été distribuée aux Membres de l'OMC le 18 avril 2018 dans le document WT/DS632/1 intitulé « République de Cambodge – Certaines mesures visant l'importation de silicium ».

Dans une communication à l'OMC datée du 20 avril 2018, le gouvernement de la République de Cambodge a refusé de participer aux consultations, considérant que la mesure adoptée ne constitue pas une mesure de sauvegarde, que la sécurité nationale est une question politique

qui ne saurait relever de l'ORD et que les mesures sont justifiées par les manipulations de change turnadiennes.

Par conséquent, le Turnada demande qu'un groupe spécial soit établi conformément à l'article 6 du *Mémorandum d'accord*, à l'article XXIII du *GATT de 1994* et à l'article 14 de l'*Accord sur les sauvegardes*.

## **I. Mesures « telles qu'appliquées »**

En ce qui concerne le silicium, les mesures en cause sont les ajustements à l'importation de silicium sous la forme de droits additionnels d'importation de 20 % *ad valorem* à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Elles sont constituées et attestées par les éléments suivants, pris séparément ou combinés sous quelque forme que ce soit :

- L'article 323 (b) de la loi de 1926 sur le commerce extérieur ;
- Le rapport remis le 19 mars 2018 au premier ministre cambodgien relatif aux importations de silicium ;
- Le décret CAM/2018/20.03/1 du 20 mars 2018 ;
- Les surtaxes douanières imposées sur le silicium depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- Le communiqué de presse du 1<sup>er</sup> avril 2018 du gouvernement de la Cambodge relatif aux droits additionnels imposés lors de l'importation de silicium ;
- Les déclarations publiques du premier ministre, du ministre du Commerce et du sous-ministre du Commerce et de tout autre officiel de la Cambodge relatives aux droits additionnels imposés au silicium.

Les droits additionnels de 20 % *ad valorem* sur le silicium sont imposés à tous les Membres à l'exception de la République de Bressie avec laquelle la Cambodge a conclu une entente visant à limiter l'importation de silicium par année civile à compter de 2018.

Pour le Turnada, pays qui produit et exporte dans le monde entier du silicium, les incidences systémiques et commerciales de la mesure susmentionnée constituent une situation évidente d'annulation ou de réduction de ses droits au titre de l'*Accord de l'OMC*.

Le Turnada considère que ces mesures contreviennent aux obligations de la République de Cambodge au titre des Accords visés et, en particulier :

- Les articles I, II, XI, XV et XIX du *GATT de 1994* ;
- Les articles 2, 3, 4, 5, 7, 11 et 12 de l'*Accord sur les sauvegardes*.

## **B. Mesures « en tant que telles »**

Le Turnada estime aussi que l'article 323 (b) de la Loi de 1926 sur le commerce extérieur, tel qu'il a été interprété à plusieurs reprises par les autorités de la République de Cambodge dans les mesures susmentionnées, est « en tant que telle » incompatible avec les articles I : 1 et II : 1 du *GATT de 1994* et il n'apparaît pas qu'il soit justifiable au regard de l'article XXI : b) du *GATT de 1994*, car il oblige la République de Cambodge à tenir compte du bien-être économique et d'autres facteurs qui ne sont pas nécessaires à la protection des intérêts essentiels de leur sécurité d'une manière qui est incompatible avec l'article XVI : 4 de l'*Accord sur l'OMC*.

\*\*\*

Les mesures de la Cambodge décrites précédemment annulent ou compromettent des avantages résultants directement ou indirectement, pour le Turnada, des accords cités.

Le Turnada demande qu'un groupe spécial, doté du mandat type, soit établi. Le Turnada entend voir la demande d'établissement d'un groupe spécial inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'ORD, qui doit avoir lieu le 22 juillet 2018.

## ANNEXE 2

Journal officiel de la République de Cambodge – 1926 – p. 13226

Article 323 (b) de la Loi sur le commerce extérieur

« [...]

À la suite d'une requête du premier ministre ou de toute agence intéressée, le ministre du Commerce doit immédiatement et sans délai ouvrir une enquête au cours de laquelle il doit rechercher de l'information, au besoin en demandant de l'aide à des services gouvernementaux, afin de déterminer l'impact sur la sécurité nationale des importations du produit visé par la requête dans un délai maximal de 120 jours à compter de la date à laquelle il a été saisi.

Si les conclusions du rapport constatent que le produit est importé dans des quantités ou circonstances qui menacent la sécurité nationale, le ministre du Commerce doit aviser le premier ministre.

Le premier ministre dispose du pouvoir de décider si, *in fine*, le produit est importé dans des quantités ou circonstances qui menacent la sécurité nationale et adopter toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour ajuster les importations dudit produit et de ses dérivés afin que la menace cesse

[...] ».